



REGLEMENT DU 1^{er} TOURNOI DE BADMINTON DU CLUB MUNICIPAL DE FLOIRAC DIMANCHE 18 MAI 2025

ARTICLE 1 : Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Celui-ci complète le règlement général des compétitions de la Fédération Française de Badminton.

ARTICLE 2 : Le tournoi se déroule le dimanche 18 mai 2025 au gymnase Robert Ralite, rue Jesse Owens, 33270 FLOIRAC sur 7 terrains.

ARTICLE 3 : Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la FFBAD (Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans) et en règle avec celle-ci avec classement NC à D.

ARTICLE 4 : Les tableaux proposés sont du double homme et double dame (matin), double mixte (après-midi)
Le montant de l'inscription est de 15 € pour un tableau et 20 € pour 2 tableaux.
Les inscriptions se font exclusivement via Badnet et les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans 2 tableaux maximum.

ARTICLE 5 : Tous les tableaux se joueront en poules. Les matchs se dérouleront tous en 2 sets gagnants de 21 points conformément aux règles FFBAD en vigueur. La date limite d'inscription est fixée au 02/05/2025 (les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux).

ARTICLE 6 : Une tenue correcte est exigée et les règles du jeu sont celles éditées par la FFBAD.

ARTICLE 7 : Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes. Les joueurs auront 3 minutes maximum d'échauffement après l'appel de la table de marque.

Cinq minutes après le troisième appel de son match, tout joueur absent du terrain pourra être disqualifié (WO) par le juge-arbitre sur l'ensemble des tableaux de la compétition. Se référer au règlement des forfaits de la FFBAD pour connaître les éventuelles sanctions en cas de forfait volontaire.

ARTICLE 8 : Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match. Aucune inscription, en cas de désistement, ne sera remboursée après la constitution des tableaux fixée au 03/05/2025, sauf motif dûment annoncé et justifié.

ARTICLE 9 : Les volants seront à la charge des joueurs à parité. Les volants seront les Victor Pro Court v77 pour les classés et les Mavis 370 pour les non classés. En cas de litige, ce seront les volants cités dans le règlement qui devront être utilisés.

ARTICLE 10 : Les matchs se feront en auto-arbitrage. Point particulier : si le volant touche les structures à l'engagement, il sera remis 1 fois, et s'il touche pendant l'échange il sera compté faute.

ARTICLE 11 : La répartition dans les tableaux sera faite par le logiciel Badnet qui est le logiciel de gestion de compétition de badminton préconisé par la FFBAD. La constitution des tableaux sera réalisée à l'application du RGC (Règlement Général des Compétitions).

ARTICLE 12 : Les organisateurs se réservent le droit de regrouper ou annuler des tableaux si le nombre d'inscrits est insuffisant.

ARTICLE 13 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte pouvant intervenir pendant le tournoi.